### DOSSIER DE CANDIDATURE 2014/2020

### VILLE ET INTERCOMMUNALITÉ AMIES DES ENFANTS







## FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

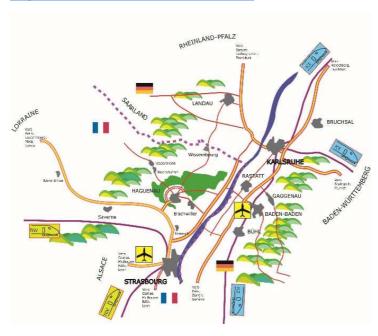
Nom de la ville	Ville de HAGUENAU
Prénom et Nom du Maire	Claude STURNI
Prénom et Nom du contact au	Fabien BAUER
Cabinet du Maire	
Téléphone	06 68 11 35 38
Mail	fabien.bauer@haguenau.fr
Adresse	Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle
Code postal	67500
Prénom et nom de l'élu référent Ville	Michel THIEBAUT
amie des enfants	
Titre	Conseiller délégué
Téléphone	06.09.62.18.91
Mail	michel.thiebaut@haguenau.fr
Prénom et nom du référent	Audrey GOURMEZ
administratif Ville amie des enfants	
Titre	Coordinatrice
Téléphone	03 88 05 22 74 - 06.20.50.77.42
Mail	audrey.gourmez@haguenau.fr
Nom du responsable Communication	Anne CONSTANCIO
de la ville	
Téléphone	03 88 90 68 64
Mail	anne.constancio@haguenau.fr

## FICHE INTRODUCTIVE: DIAGNOSTIC LOCAL



### Haguenau en quelques traits

### Haguenau, ville cœur de l'Alsace du Nord



Le poids économique et démographique, ainsi que la situation géographique, font de Haguenau le centre de l'Alsace du Nord, vaste bassin d'aménagement et d'emploi de quelque 250 000 habitants et près de 150 communes, elles-mêmes organisées en 11 communautés de communes regroupées au sein du pays de l'Alsace du Nord.

Pôle économique et administratif, pôle sanitaire et social, pôle d'enseignement supérieur, pôle culturel et de loisirs, **Haguenau** 

structure un territoire fortement influencé par les deux métropoles régionales que sont **Strasbourg**, au Sud, et **Karlsruhe**, au Nord.

Après Strasbourg, Colmar et Mulhouse, **Haguenau** constitue le **quatrième pôle urbain** le plus important d'Alsace. Son aire urbaine totalise quelque **60 000 habitants.** 

Autre : la communauté de communes de la région de Haguenau regroupe 14 communes et compte près de 50 000 habitants. En Alsace, elle est, avec la CUS, l'un des rares établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant une administration unique avec la ville centre.

### Haguenau, une ville engagée dans le développement durable

Haguenau prend le développement durable à cœur. Début 2011, son projet territorial de développement durable a été labellisé AGENDA 21 local par le ministère de l'environnement, du développement durable, des transports et du logement. Haguenau a été la première commune d'Alsace à obtenir le label national. La démarche « sous label » est actuellement prorogée.

### Haquenau, un pôle universitaire et d'enseignement supérieur en devenir

- Plus de 900 étudiants ;
- Une classe préparatoire ;
- Un IUT offrant trois filières de formation sanctionnées par trois Diplôme universitaire de technologie (DUT) et quatre licences professionnelles dont une voie qualifiante internationale;
- Huit sections de Brevet de technicien supérieur (BTS) en lycées ou CFA;
- Un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI)

### Haguenau, un pôle de santé à vocation régionale

- Un centre hospitalier, centre régional de référence pour l'un des 4 secteurs sanitaires alsaciens;
- Deux cliniques privées.
- 3 000 emplois dans le secteur de la santé

### Haguenau, un pôle de culture et de loisirs pour l'Alsace du Nord

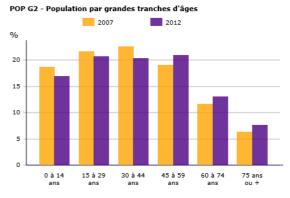
- Plus de 150 associations actives dans la ville.
- Un théâtre de 420 places, joyau de l'architecture française du XIX<sup>e</sup> siècle. Rénové en 2005, il accueille quelque 12 000 spectateurs par an pour la seule « saison culturelle » hors festivals (Humour des Notes et Festival du Houblons) et manifestations associatives.
- Une Médiathèque de 2 800 m² qui compte 9 000 inscrits soit l'équivalent d'une ville de 80 000 habitants.
- Une Maison de la musique et de la danse qui bénéficient à 800 inscrits et anime un réseau de 11 associations musicales.
- Un Centre de ressources des musiques dites actuelles.
- Un centre de loisirs aquatiques, NAUTILAND, qui comptabilise environ 300 000 entrées par an.
- Un **Musée historique** qui possède notamment une collection de référence d'objets provenant de plus de 750 sépultures de l'âge du Bronze (1800 750 avant J.C) et de l'Age du Fer découverts dans les tertres funéraires de la Forêt de Haguenau.

### Caractéristiques démographiques de la Ville de Haguenau

Entre 2007 et 2012, avec une diminution annuelle moyenne de 0,4 %, la population de la Ville de Haguenau a baissé de 2 % pour atteindre au 1er janvier 2012, 34 406 habitants.

Cette diminution s'explique par des départs de la commune plus nombreux que les arrivées de nouveaux habitants.

Ce phénomène de perte d'habitants s'accompagne d'un vieillissement de la population : le nombre d'habitants de moins de 45 ans diminue au profit des



Sources: Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

tranches supérieures. Si les moins de 45 ans constituent encore la majorité de la population haguenovienne (58,1%), les plus de 45 ans représentent désormais 41,8% (37,1% en 2007) et parmi eux, les plus de 60 ans représentent 20,8 % de la population (18 % en 2007).

### Une augmentation de la population allocataire du fait d'une plus grande précarité

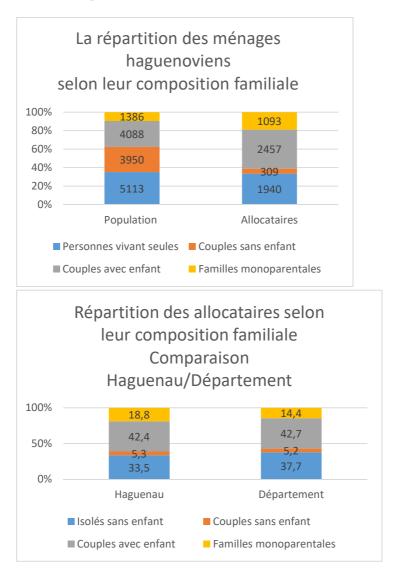
Fin 2014, la Ville de Haguenau compte 5 799 allocataires, soit 3,4% de plus qu'en 2010. On observe que cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse du nombre de personnes isolées (+14,7%) et de couples sans enfant allocataires (+ 23,11%) tandis que le nombre de couples avec enfants a diminué de 6,22%.

C'est donc une plus grande précarité qui explique l'augmentation de la population allocataire; à Haguenau, les bénéficiaires de minima sociaux représentent 25,7 % des allocataires (20,9% dans le département).

Enfin, le nombre de personnes couvertes par les prestations a diminué, passant de 15 633 à 15 555 et ramenant le taux de couverture de 45,4% en 2010 à 45,2 % en 2012 ; il est aujourd'hui inférieur de 0,7 points à la moyenne départementale.

### Les ménages haguenoviens et les différentes structures familiales

### Composition des ménages



### Les familles avec enfant(s)

En 2012, la commune de Haguenau compte 5 474 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans. Entre 2007 où 5 720 familles avec enfant(s) résidaient à Haguenau et 2012, une baisse de 4,3% est donc enregistrée (notamment au niveau des couples avec enfant(s) dont le nombre a diminué de 5,3 %).

A Haguenau, 74,7 % de ces familles sont constitués d'un couple avec enfant(s), ce qui est largement inférieur à la moyenne départementale qui en 2010 s'élevait à 81 %.

3 550 de ces familles sont allocataires de la Caf, soit 64, 8 % ; les familles représentent ainsi 61,2 % des allocataires de la commune soit 4,1 points de plus que la moyenne départementale.

Cette différence s'explique essentiellement par la prédominance des familles monoparentales qui représentent à Haguenau 18,8 % des allocataires (14,4% dans l'ensemble du département).

<u>L'importance des familles monoparentales : une caractéristique haguenovienne à prendre en compte</u> 25,31 % des familles haguenoviennes sont monoparentales ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale qui en 2010 s'élevait à 19 %.

Parmi les 1 386 familles monoparentales de Haguenau, 1 093 sont allocataires de la Caf, soit environ 79 %.

85 % de ces familles vivent avec 1 ou 2 enfant(s) tandis que 15 % d'entre elles vivent avec 3 enfants ou plus (soit 1,3 points de plus que la moyenne départementale).

<u>Les couples avec enfant(s)</u>: le modèle familial prédominant malgré une baisse non négligeable Entre 2007 et 2012, la commune de Haguenau a enregistré une diminution de 5,3 % des couples avec enfant(s). Ce même phénomène est constaté par la Caf au niveau de sa population allocataire, à hauteur de 6,22 % entre 2010 et 2014.

Parmi les 4 088 couples avec enfant(s) vivant à Haguenau, 2 457 sont allocataires de la Caf, soit environ 60 %; ils représentent 42,4 % de la population allocataire.

75,2 % de ces familles vivent avec 1 ou 2 enfant(s) tandis que 24,8 % d'entre elles vivent avec 3 enfants ou plus (soit 0,6 point de plus que la moyenne départementale). Par ailleurs, 224 de ces familles sont constituées d'un homme seul vivant avec un ou plusieurs enfant(s), soit 16, 2 %.

### Les enfants dans les familles allocataires haguenoviennes

### L'âge des enfants

6 991 enfants de moins de 25 ans résidant à Haguenau sont allocataires de la Caf au 31 décembre 2014.

Enfants	31/12/2014	31/12/2010	Evolution	
< 3 ans	1 147	1 238	-7,35 %	
< 6 ans	1 066	1 055	+1, 04 %	
6-11 ans	2 108	2 110	-0,09 %	
12-16 ans	1 714	1 810	-5,3 %	
17-18 ans	583	556	+4,85 %	
19-24 ans	373	374	-0,27 %	
Total	6 991	7 143	-2,12 %	

### Les enfants selon la situation familiale

La majorité des enfants d'allocataires vivent avec deux parents (73, 4%) tandis que 26,6 % vivent avec un seul de leurs parents.

	31/12/2014
Enfants vivant au sein d'un couple avec enfant(s)	5 133
Enfants vivant dans une famille monoparentale	1 858

Il est à noter qu'au niveau départemental, les enfants couverts vivent dans 78,5 % des cas au sein d'un couple avec enfant(s), ce qui confirme la particularité de la commune de Haguenau quant à l'importance des familles monoparentales.

### Les enfants en situation de handicap

En 2014, 92 familles avec 101 enfants sont bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ; 18,8 % de ces enfants ont moins de 6 ans (soit 19 d'entre eux).

Alors que le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH n'a augmenté que de 1,1 % entre 2010 et 2014 dans l'ensemble du département, à Haguenau, ce chiffre a connu une forte augmentation de plus de 13 %.

### L'éducation des enfants

Pour les jeunes enfants, le mode d'accueil privilégié reste l'assistant(e) maternel(le).

Fin 2014, parmi les allocataires, la part des enfants de moins de 6 ans dont le ou les parents sont actifs s'établit à 46,2 % (45 % en 2010), soit 6,2 points de moins que la moyenne départementale qui s'établit à 52,4 % (52,3% en 2010).

Le nombre d'enfants de moins de 6 ans concernés par un complément de mode de garde (CMG) s'établit à 355 soit seulement 16 % de la tranche d'âge (26 % dans le département) et 34,7 % des moins de 6 ans ayant des parents bi-actifs (49,7 % dans le département).

Il est à noter qu'au cours des cinq dernières années, le nombre de familles ayant recours à un CMG a augmenté de 6,9 % tandis qu'en parallèle, l'évolution de la moyenne départementale a été plus importante (+10,8 %).

Parmi les 303 parents bénéficiaires du CMG (ce qui concerne 355 enfants), 281 ont fait le choix de l'assistant(e) maternel(le), soit 93 % environ.

Les autres parents ont fait le choix d'une structure d'accueil (12) ou de la garde à domicile (10).

	Nombre de parents bénéficiaires		Nombre d'enfants concernés		
	31/12/2014	31/12/2010	31/12/2014	31/12/2010	
CMG	303	291	355	332	
Dont assistant(e) maternel(le)	281	266	322	299	
Dont structure	12	21	19	25	
Dont garde à domicile	10	7	14	8	

Source: Caf 2014, observatoire social

Entre 2010 et 2014, le nombre d'enfants accueillis par un(e) assistant(e)-maternel(le) a augmenté de 7,69 %. Cette évolution est plus accentuée dans la commune de Haguenau que dans le département (+5,6 %).

De plus, entre 2010 et 2014, le nombre d'enfants gardés à domicile a augmenté de 75 % (tandis qu'au niveau départemental ce chiffre a diminué de 18,6 %). Parallèlement, on constate une baisse du

nombre de bénéficiaires du CMG utilisé pour les structures, notamment concernant les enfants de 3 à 5 ans.

Concernant les bénéficiaires du Complément Libre Choix d'Activité (CLCA), une baisse de 7,2% est enregistrée entre 2010 et 2014 ce qui s'inscrit dans une tendance départementale (- 8,8 %).

### La scolarisation des enfants

A Haguenau, on compte 9 695 enfants et jeunes de moins de 25 ans, en âge de scolarisation.

			% population scolarisée		
	Ensemble	Population scolarisée	Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	1 580	1 110	70,3 %	68,3 %	72, 6%
6 à 10 ans	1 907	1 888	99 %	98,8%	99, 2 %
11 à 14 ans	1 598	1 573	98,5%	98,2 %	98,7 %
15 à 17 ans	1 184	1 088	91,9 %	91,4%	92,5 %
18 à 24 ans	3 426	1 339	39, 1 %	36, 2 %	42,7%
Total	9 695	6 998	72.18 %	NC	NC

Source: Insee, RP 2012 exploitation principale

Entre 18 et 24 ans, seuls 39,08 % des jeunes sont encore scolarisés ; entre 25 et 29 ans, ils ne sont plus que 2,5 % (63 jeunes des 2 521 de la tranche d'âge).

Selon l'INSEE, parmi les jeunes de 15 ans ou plus non scolarisés :

- 17, 8 % n'ont aucun diplôme;
- 7 % ont un certificat d'études primaires
- 4,2 % ont un BEPC, brevet des collèges
- 31, 1 % ont un CAP ou un BEP
- 17,2 % ont un baccalauréat ou un brevet professionnel
- 22,7 % seulement ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Portrait économique de la commune

### Le logement des haguenovien(nes)

Selon l'Insee, la commune de Haguenau compte, en 2012, 6 849 maisons et 9 935 appartements dont le nombre de pièces est en moyenne de 3,9.

55,6 % des habitants sont propriétaires de leur logement ; parmi les locataires, 22 % sont locataires d'un logement HLM.

54,9 % des ménages allocataires sont logés dans le parc locatif privé (52,8% dans le département) et 33,2 % sont logés dans le parc social (33,5 % dans le département). Il est à noter qu'en cinq ans, dans la commune de Haguenau, le parc locatif privé et le parc social ont gagné respectivement 3,8 % et 24, 7 % des ménages allocataires (3,9 % et 21,4 % dans le département).

Le loyer constituant un des principaux postes de dépenses des ménages, les aides au logement ont pour but de réduire cette charge dans le budget des plus modestes d'entre eux. Dans la commune, 55 % des allocataires perçoivent une aide au logement (55,3 % dans le département). L'aide personnalisée au logement (APL) est l'aide la plus souvent versée aux ménages ; elle concerne 36,4% des allocataires

de Haguenau (41,8% dans le département). L'allocation de logement sociale (ALS) est versée à 35,8 % des allocataires (39,4% dans le département) tandis que l'allocation de logement familiale (ALF) est versée à 27,9% des allocataires (18,8 % dans le département).

### Les minima sociaux

Fin 2014, 1 492 allocataires de la commune sont allocataires d'au moins un minimum social, soit 25,7% des allocataires, la moyenne bas-rhinoise étant de 20,9%. Ils se répartissent de la façon suivante :

- 63,4 % bénéficiaires du RSA socle (avec ou non RSA activité)
- 36,1 % bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Cette évolution est liée à une revalorisation plus rapide sur les dernières années de cette prestation que celle des minima vieillesse ou invalidité.

Parmi ces bénéficiaires de minima sociaux, 36,1 % ont au moins un enfant à charge (34 % au niveau du département); 1 080 enfants sont ainsi couverts par les minima sociaux, soit 15,4% de l'ensemble des enfants allocataires (12,6% au niveau du département).

Le Revenu de Solidarité Active est versé à 1 313 allocataires parmi lesquels :

- 59,3 % bénéficient du RSA socle seul (61,4% au niveau du département)
- 28 % bénéficient uniquement du RSA activité (25,7 % au niveau du département)
- 12,7 % cumulent RSA socle et RSA activité (12,8 % au niveau du département)

2 929 personnes sont ainsi couvertes par le RSA.

Par ailleurs, 539 allocataires sont bénéficiaires de l'AAH, soit 21,9 % de plus qu'en 2010 (+ 11,1 % au niveau du département

### FICHE 2

# NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

FICHE 2 page 13 du Guide «Ville et Intercommunalité amies des enfants »

En lien avec la

CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT À LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET À FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS. La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et projets innovants visant à assurer une égalité d'accès à ses services pour tous les enfants et adolescents sans aucune distinction. Elle expose quelles mesures permettent de favoriser l'accès des plus marginalisés, démunis ou stigmatisés (1 fiche par action/projet).

### Le guichet unique

La Ville de Haguenau et la Communauté de Communes de la Région de Haguenau organisent un guichet unique pour permettre aux parents de réaliser simplement l'inscription de leur enfant en première année de maternelle et la pré-inscription en périscolaire maternelle (toutes sections confondues pour les nouvelles inscriptions en périscolaire) pour la prochaine rentrée scolaire. Ce guichet unique est situé au centre de Haguenau et est desservi par le transport urbain. Ces inscriptions ne peuvent se faire qu'en ce lieu unique dont les horaires et les dates ont été aménagés de manière à ce que les administrés puissent s'y rendre facilement.



### Résidence Alter et toit (AMITEL)

Il s'agit d'une résidence comprenant 85 studios meublés et équipés conçus pour l'accueil de jeunes de 18 à 30 ans en alternance dans le nouvel éco quartier Thurot.

Amitel, proposera dès la rentrée scolaire 2016, un accueil sur-mesure pour les apprentis et alternants, avec des séjours pouvant aller de plusieurs jours à quelques nuits. Une grande qualité de service sera proposée (accueil personnalisé, formule tout compris, laverie, adsl, salle de musique et salle de sport, restauration 7/7 j, accès handicapés, aide aux démarches administratives.

### FICHE 3

# PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

En lien avec la FICHE 3 page 18 du Guide «Ville et Intercommunalité amies des enfants»

CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ
DES OUTILS ET DES STRUCTURES
PERMETTANT LA PARTICIPATION
CITOYENNE DES ENFANTS ET DES
JEUNES. CONSIDÉRATION DES
ENFANTS ET DES ADOLESCENTS
COMME DES ACTEURS DE LEUR
DEVENIR EN LES VALORISANT.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et projets innovants visant à assurer la participation et l'implication des enfants et des adolescents sur son territoire (1 fiche par action/projet).

### Le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants de la Ville de Haguenau a été créé en 1999. En novembre dernier, 39 nouveaux enfants ont été élus par leur camarade de classe pour une durée de 2 ans. Ils se réunissent en groupe de travail appelé commission, toutes les deux semaines, afin de faire naître de nouveaux projets ou de mener des actions en faveur des jeunes de leur âge, des plus âgés, des personnes en situation de handicap.

### Les nouveautés 2015

 Des outils de présentation du Conseil municipal des enfants utilisés lors des campagnes de sensibilisation et écrits par les anciens élus du CME et mis en page par les services de la ville de Haguenau







- Chaque commission est accompagnée par un élu adulte renforçant ainsi la proximité entre ces deux conseils
- Des commissions créées en lien avec les objectifs politiques et les besoins identifiés par les enfants :
  - Actualités citoyenneté
  - o Sport animation
  - o Solidarité santé
  - o Développement durable

### **Les Centres Socio-Culturels**

La Ville de Haguenau compte deux Centres Socio Culturel : Le CSC Robert Schuman et le CSC du Langensand.

Fondés sur la participation active et citoyenne des habitants, les CSC Robert Schuman et du Langensand proposent des actions référencées dans les missions d'un centre social et culturel, à savoir être un lieu :

- d'accueil des habitants favorisant la participation et l'esprit d'initiative ;
- d'animation de la vie sociale locale ;
- d'interventions sociales concertées et novatrices basées sur le développement du partenariat ;
- un équipement de quartier à vocation sociale globale.

Le centre socioculturel (CSC) Robert Schuman agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin a déposé son nouveau projet social pour la période 2016-2019.

Les axes prioritaires du nouveau projet social du CSC Robert Schuman sont les suivants :

- Accompagner les habitants au développement de projets éducatifs et culturels
- Privilégier l'expression et la participation citoyenne des habitants
- Développer le lien social intergénérationnel

Depuis la loi du 21 février 2014, relative à la programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, le quartier « Les Pins-Musau » est considéré comme un quartier prioritaire de la politique de la Ville. A ce titre, le CSC Robert Schuman a bénéficié depuis le 1er janvier 2016, d'un agrément spécifique pour le « centre socioculturel des Pins ». A cet effet, et dans la continuité de la réglementation en vigueur relative au contrat de ville, <u>un Conseil citoyen a été installé le 9 février 2016</u>. C'est ainsi que 22 haguenoviens désignés pour une durée de trois ans au conseil citoyen, une instance visant à créer un espace favorisant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ce contrat de ville, ont pris place dans leur nouvelle fonction. Basé sur la parité homme femme, constitué d'un collège tiré au sort et de représentants d'associations et d'acteurs locaux volontaires, les membres de ce conseil citoyen sont issus du quartier « Pins Musau » dont ils représentent la diversité. Une instance où la parole est donnée aux jeunes également car le cadet de ces membres a 23 ans.

Le Conseil citoyen, pour quoi faire ? Le conseil peut s'emparer de tous les sujets qui intéressent la vie du quartier (cadre de vie, renouvellement urbain, développement économique, emploi, santé, accès aux droits, sport, éducation....)

Les missions du conseil citoyen sont de :

- Porter la parole des habitants et des institutions membres,
- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville,
- Faire part de ses travaux et de ceux auxquels il a participé,
- Initier des actions en faveur du quartier

Il peut ensuite être force de proposition pour la mise en place d'actions sur ces questions. Il est guidé par des principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Le centre socioculturel (CSC) du Langensand agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin a déposé son nouveau projet social pour la période 2016-2019.

Les axes prioritaires du nouveau projet social du CSC du Langensand sont les suivants :

- Développer la participation des habitants dans tous les secteurs d'intervention du centre
- Développer le vivre ensemble sur le territoire
- Poursuivre le travail éducatif auprès de leurs publics

Depuis la loi du 21 février 2014, relative à la programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, le quartier « St Joseph » est considéré comme un quartier de veille de la politique de la Ville.

En 2016 le CSC du Langensand propose deux projets de solidarité internationale au Sénégal et au Sri-Lanka avec un ciblage sur des jeunes plus en difficultés. Les jeunes sont partis au Sri-Lanka en avril 2016 et partiront au Sénégal en novembre 2016. Pour financer ce projet, les jeunes mènent à bien des actions d'auto-financement comme par exemple leur présence lors du marché de noël de Haguenau tout le mois de décembre sur un stand. La Ville de Haguenau soutient ces voyages humanitaires par le biais d'une subvention.

La Ville de Haguenau entretient depuis de nombreuses années des relations étroites avec ces deux centres socioculturels, partenaires incontournables de l'action publique dans nos quartiers auprès et avec les familles haguenoviennes.

### Le Clap'Jeunes

Les collégiens, lycéens et étudiants, scolarisés ou domiciliés à Haguenau ayant des projets plein la tête peuvent intégrer le Clap'Jeune de Haguenau. Un dispositif mis en place pour donner vie à leurs envies et dirigé par la coordinatrice Jeunesse de la Ville de Haguenau. Ce dispositif permet aux jeunes d'être informés, orientés, conseillés et accompagnés tout au long de la réalisation de projets. Une permanence est mise en place tous les jours de 16h à 17h pour les accueillir bien que les contacts soient généralement pris par mail ou par téléphone.

Pour pouvoir en profiter, leur projet doit s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes : - citoyenneté,

- solidarité et prévention,
- culturel et sportif
- environnemental.

Depuis sa création, des jeunes s'investissent ponctuellement sur la durée de projets organisés par la Ville de Haguenau. Des jeunes ont par exemple, il y a quelques années, effectués en partenariat avec le service communication de la ville, une campagne de sensibilisation autour des élections et du vote. Mais ces jeunes proposent également des projets tels que « Jeunes talents c'est le moment ». Nous venons d'organiser la 6ème édition. Edition marquée par la présence de jeunes qui depuis sa création, s'investissent pour que leur projet perdure. Ce concours vise à permettre aux jeunes de 8 à 25 ans de se produire sur scène et de dévoiler leur talent aux yeux du grand public. Face à des professionnels, ces jeunes talents peuvent compter sur un jury de tout conseil. Les jeunes investis au Clap'jeunes choisissent le parrain de cet évènement (Moussier Tombola, Vincent Bidal, Miss France 2013, Mickaël MIRO..), déterminent le jury et améliorent chaque année cet évènement en le rendant attractif. Cette année ils ont décidé d'intégrer pour la notation des jury : des buzzers lumineux.

En 2017, l'objectif sera de redynamiser ce Clap'jeune en tenant compte de la conjoncture actuelle en matière de politique jeunesse. Ce Clap'jeune sera un réel pilier en matière de citoyenneté et permettra aux jeunes de donner leur avis sur des projets phares à venir de la ville tel que « s'engager c'est permis». Projet phare de la mandature actuel qui favorisera ainsi l'accès au permis de conduire et à l'emploi nonobstant un engagement citoyen. Le projet est en cours d'élaboration afin de déterminer les conditions et les modalités de réalisation.



### FICHE 4

## SÉCURITÉ ET PROTECTION

En lien avec la FICHE 4 page 24 du Guide «Ville et Intercommunalité amies des enfants»

CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION VISANT À ASSURER SÉCURITÉ ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et projets innovants visant à assurer la sécurité et la protection des enfants et des jeunes sur son territoire (1 fiche par action/projet).

### Le Centre Permanent d'Education Routière:

Le nouveau CPER a été inauguré en octobre 2012.

Il est doté d'une salle de cours avec du matériel interactif (acheté en mai 2015), d'un local accueillant le matériel (vélo, casques, ...) et d'une piste extérieure.

- Une infrastructure dédiée à la sécurité routière
- Une formation pour les élèves de CM1 et CM2
- Un cours théorique et une partie pratique sur piste
- 32 boitiers interactifs
- 30 vélos renouvelés régulièrement
- 43 classes de CM1/CM2 en 2014/2015 1200 élèves
- Toutes les écoles de Haguenau sont invitées chaque année à venir suivre la formation sécurité routière

### Des itinéraires jalonnés pour les trajets domicile/école

Dans le cadre des actions de sécurité routière menées par la Ville de Haguenau, des itinéraires piétons sécurisés pour le trajet domicile/école ont été créés à la rentrée 2013/2014 (8 itinéraires piétons) et des itinéraires cyclables conseillés ont été mis en place depuis la rentrée 2014/2015 (9 itinéraires cyclables) dans le but de permettre aux enfants d'acquérir de l'autonomie et « penser et agir par eux eux-mêmes ».

Ces itinéraires spécifiques pour les écoliers ont été mis en place dans les six écoles élémentaires de la ville de Haguenau : l'école Saint-Georges, l'école de la Vieille Ile, l'école Saint-Nicolas, l'école de la Musau, l'école de Marienthal et l'école des Roses.

L'objectif est de permettre aux élèves des écoles élémentaires et à leurs parents d'emprunter des itinéraires adaptés pour leurs déplacements domicile/école. En rendant de plus en plus de familles adeptes de ces types de déplacement (marche à pied, vélo), la Ville de Haguenau entend améliorer les conditions de sécurité aux abords des écoles, grâce notamment à un trafic automobile moindre.

Au-delà de l'aspect lié à la sécurité, ces itinéraires permettront aux enfants d'acquérir plus d'autonomie dans leurs déplacements, sans compter les bienfaits pour leur santé et l'environnement.





### Distribution de gilets réfléchissants

Pour limiter le risque d'accident, la Ville de Haguenau a souhaité rendre les enfants attentifs à cette problématique et leur assurer une meilleure sécurité lors de leurs déplacements.

Les enfants, lors de leurs déplacements quotidiens — pour se rendre à l'école, au club de sport, au centre socio-culturel, ...- ne sont que trop rarement conscients des dangers de la circulation routière. En effet, ils pensent trop souvent que lorsqu'ils voient une voiture, le conducteur les voit aussi. Le manque de visibilité des enfants par les autres usagers de la route, en raison du port de vêtements sombres, de l'absence d'éclairage sur les vélos,..., la nuit, au crépuscule et par mauvais temps, est un des facteurs importants d'accidentologie.

Le port d'un gilet réfléchissant permet à l'enfant d'être visible à plus de 150 m, quand, sans gilet réfléchissant, il n'est visible qu'à 30 mètres.

En 2013, une première opération avait permis de sensibiliser les élèves des écoles élémentaires de Haguenau.

Cette année, afin de poursuivre cette opération de sensibilisation, les élèves de CP des 20 écoles élémentaires de la Communauté de Communes de la région de Haguenau (8 à Haguenau, 12 dans la CCRH) ont été sensibilisés au « Voir et être vu » et se sont vus remettre un gilet réfléchissant adapté à leur morphologie.

Au total, ce sont 470 élèves de Haguenau. Les interventions se sont déjà déroulées en novembre et décembre 2015.

Les interventions se sont déroulées dans chaque classe, et ont été animées par un agent de la police municipale accompagné des élus du Conseil municipal des enfants de l'école et de l'adjoint au maire. Le formateur sensibilise tout d'abord les enfants sur les risques qu'ils encourent lorsqu'ils ne sont pas ou peu visibles des autres usagers de la route.

Ensuite les enfants se voient remettre un gilet réfléchissant en forme de triangle qu'ils peuvent porter par-dessus leur veste ou qu'ils peuvent installer sur leur cartable.



### FICHE 7

### **HANDICAP**

En lien avec la FICHE 7 page 42 du Guide «Ville et Intercommunalité amies des enfants»

CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT À LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS. La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et projets innovants visant à prendre en compte la notion de handicap sur son territoire (1 fiche par action/projet).

### Le développement de l'accessibilité du transport urbain aux personnes à mobilité réduite

Sur le réseau Ritmo, et depuis la nouvelle mandature de la municipalité, tous les bus sont devenus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Tous les véhicules sont équipés d'un accès très aisé par une hauteur de plancher adaptée, d'un emplacement pour personne en fauteuil roulant, d'une rampe manuelle ou électrique et d'un siège pour personne à mobilité réduite à proximité directe de l'entrée. Depuis peu, toutes les informations voyageurs sont émises par des annonces sonores et visuelles.

Le réseau comporte un total de 218 points d'arrêts. En 2015, 103 sont accessibles. Suite à l'application de la programmation sur 3 ans du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports, 204 points d'arrêts seront accessibles fin 2018. 14 points d'arrêt n'ont pas le potentiel de devenir accessible aux personnes en fauteuil roulant pour des raisons techniques (topographie, largeur disponible...).

Enfin, l'agence commerciale Ritmo qui sert de point de vente et d'information est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à une rampe et un point d'accueil spécifique.



Les éducateurs sportifs de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Haguenau organisent des cours de sports pour les personnes en situation de handicap tous les mardis durant 1h30, au centre aquatique, ou dans les espaces sportifs de la Ville. Des personnes en situation de handicap du foyer d'hébergement du Houblon et du centre de Hartouse se réunissent lors de ces cours collectifs.

<u>Les élus du Conseil Municipal des Enfants</u> organisent depuis avril 2016, des rencontres régulières avec les enfants de l'Institut Médico Pédagogique « les Glycines » accueillant des enfants en situation de handicap mental.

En 2016 les élus de la commission Solidarité Santé ont rencontré à trois reprises les enfants des Glycines. En allant à la rencontre des enfants directement aux Glycines, les élus discutent, bricolent et jouent avec eux. Le mot d'ordre de cette commission est la tolérance, les élus souhaitent modifier le regard que les gens portent sur le handicap et veillent à ce que chacune des actions soit mise en avant. Pour ce faire, les réalisations communes sont exposées dans des lieux publics en explicitant la démarche du conseil municipal des enfants et des retours sont effectués via les outils de communication de la Ville. En juillet 2016, un grand rassemblement entre les élus de toutes les commissions (39 élus) et les enfants des Glycines aura lieu dans la forêt du Gros Chêne de Haguenau afin d'organiser un pique-nique et une marche collective. La commission du Conseil municipal des enfants souhaite pérenniser ce projet en l'inscrivant comme un axe prioritaire des mandants du conseil municipal des enfants.



Photos prises en avril 2016 lors d'une rencontre aux Glycines sur du bricolage.

### FICHE 8

### **ÉDUCATION**

En lien avec la FICHE 8 page 49 du Guide «Ville et Intercommunalité amies des enfants»

CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS. LaVille (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et projets innovants visant à prendre en compte la dimension éducative sur son territoire (1 fiche par action/projet).

### Le Projet Educatif Territorial (PEDT) à partir de la rentrée 2016 :

La commune de Haguenau compte 19 écoles publiques : 12 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires.

En plus de son intervention au titre du fonctionnement des écoles, la Ville accompagne depuis de nombreuses années les équipes pédagogiques des écoles, notamment des écoles élémentaires, grâce à un programme d'activités sur le temps scolaire.

Initialement consacrées aux animations sportives, les activités sur le temps scolaires (ATS) se sont diversifiées et proposent à présent des interventions artistiques, culturelles et citoyennes. Toutes les écoles élémentaires s'inscrivent dans ce dispositif, qui est gratuit pour les parents.

Les services culturels de la Ville développent également des partenariats avec les écoles et permettent aux enfants de participer activement à différents temps d'animation : festival du houblon, quinzaine culturelle, animations dans le cadre des 900 ans de la ville,...

La richesse du tissu associatif, la mobilisation des services communaux et communautaires, l'existence d'accueil de loisirs et de dispositifs contractuels tels que le contrat de ville, le programme de réussite éducative ou le contrat local d'accompagnement à la scolarité, nous conduisent à ne pas multiplier les activités et les intervenants auprès des enfants.

Le PEDT s'attachera principalement à permettre une meilleure cohérence de l'offre existante et à favoriser le partage de valeurs éducatives entre les différents acteurs. Il sera piloté par la Direction de l'Education et de l'Enfance.

### Les objectifs principaux du PEDT consistent à :

- Assurer une continuité éducative des différents temps de l'enfant
- Renforcer le lien école / périscolaire / parents
- Permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre éducative existante.

Dans le cadre de rencontres entre les différents acteurs éducatifs, organisées par la Ville, les objectifs opérationnels suivants ont été formulés :

### A destination des enfants :

- Maîtrise de la langue : agir pour que chaque enfant puisse acquérir une meilleure maîtrise de la langue française
- Vivre ensemble : permettre la socialisation des enfants dans tous leurs espaces de vie

### A destination des acteurs éducatifs :

• Développer, ou créer, des relations partenariales entre les différents acteurs éducatifs

Les pistes d'action et conditions de réussite des sont détaillées dans l'annexe 2 du PEDT ci jointe.

### Les partenaires du projet

- L'Education Nationale: Inspection de Haguenau Nord et équipes pédagogiques des écoles
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale : Inspecteur de la jeunesse et des sports
- La Caisse d'allocation familiales du Bas-Rhin
- Les associations organisatrices d'accueils de loisirs périscolaires: Association Familiale Laïque, CSC Robert Schuman, CSC du Langensand, les associations sportives de la Ville, les association de parents d'élèves

Le PEDT est un outil évolutif. Il n'est pas figé et s'adaptera à l'évolution des besoins recensés.

### Ville de Haguenau Projet éducatif territorial

### Objectifs et pistes d'action

- Comment agir pour que chaque enfant puisse acquérir une meilleure maitrise de la langue française ?
- Agir en direction et avec les parents 1.1
  - Donner une place aux familles
  - Respecter, prendre en compte la langue et culture d'origine

  - Accompagner la fonction parentale Mieux communiquer pour susciter de l'intérêt pour la scolarité
- 1.2 Agir en partenariat et en lien avec les acteurs du territoire

  - ⇒ Définir des espaces temps de partenariat
     ⇒ Mieux connaître les ressources du territoire
  - ⇒ Poursuivre le maillage territorial de l'action éducative locale
- 1.3 Agir pour des convergences éducatives et pédagogiques
  - ⇒ Développer des outils favorisant l'oralité
     ⇒ Faciliter l'accès aux jeux éducatifs

  - Former les éducateurs ensemble
  - ⇒ Organiser des groupes restreints
- Comment permettre la socialisation des enfants dans tous leurs espaces de vie ?
- Agir pour développer des postures éducatives et pédagogiques plus cohérentes 2.1
  - Mettre en cohérence et harmoniser les règles de vie dans les espaces partagés Promouvoir l'entraide et la solidarité entre pairs

  - Organiser des temps de réflexion et de formation collectifs sur du fond
  - ⇒ Augmenter le niveau de qualification des éducateurs
     ⇒ Faire ensemble : projets, actions
- Agir pour permettre une meilleure prise en compte des besoins des enfants
  - Développer les modalités de la participation des enfants (davantage d'autonomie et de responsabilisation)
  - Porter une attention bienveillante à l'égard de l'enfant
  - Développer des outils et démarches favorisant la socialisation Mieux prendre en compte le rythme de l'enfant

  - Repenser de manière globale l'aménagement des espaces
- 2.3 Agir en direction et avec les parents
  - ⇒ Donner une place aux familles

  - Accompagner la fonction parentale
     Proposer un accompagnement aux parents lors de certaines étapes importantes : entrée en matemelle, en école élémentaire, en collège
- Agir en partenariat et avec le territoire
  - ⇒ S'ouvrir sur l'extérieur : échanges dans la ville
  - S'appuyer sur le tissu associatif
  - ⇒ Développer des outils de communication entre acteurs

3 Comment développer ou créer des relations partenariales entre les différents acteurs éducatifs ?

- Agir pour des temps et outils partagés

  Tendre vers une meilleure synergie des projets

  Construire des projets partagés et des actions communes

  Définir des espaces temps de partenariat

  Développer des outils de communication entre acteurs

  Adapter dans la mesure du possible les espaces temps de rencontre aux contraintes de chacun

  Prendre appui sur et consolider les dispositifs existants

### 3.2 Agir en direction et avec les parents ⇒ Donner une place aux parents

3.3 Agir pour des espaces éducatifs intégrés

⇒ Se donner réciproquement une place dans les espaces institutionnels (conseil école..)

⇒ Améliorer l'organisation existante

⇒ Préciser les modalités de la mutualisation des moyens (locaux, matériel) et généraliser cette mutualisation

⇒ Renforcer la place des assistantes éducatives

### Agir en partenariat et avec le territoire ⇒ Se doter d'un annuaire des acteurs éducatifs

DOSSIER DE CANDIDATURE Ville et intercommunalité amies des enfants

### **Annexes**





### PLAN D'ACTIONS ANNUEL

(Actions locales mises en place entre le comité départemental UNICEF et la collectivité)

### Préambule:

En entrant dans le réseau Ville amie des enfants, la collectivité s'engage à faire vivre un partenariat local avec le Comité UNICEF de son département. Pour cela, les représentants de la Ville conviennent avec les représentants du Comité UNICEF départemental du contenu de ce partenariat et le formalise en signant un plan d'actions annuel. Celui-ci est l'expression concrète des objectifs et des actions communes que se seront fixés la Ville et le Comité UNICEF départemental en fonction des besoins et des spécificités de chacun.

Il est conseillé de faire un suivi et une évaluation des actions qui auront été réalisées pour convenir des ajustements éventuels et des modifications retenues pour le plan d'actions de l'année suivante.

### Article 1 : Contenu du plan d'actions :

### A – la Ville de Haguenau apporte son concours au Comité Unicef du Bas-Rhin afin de :

- 1) Relayer les opérations proposées par l'Unicef et y participer :
  - Nuit de l'eau (22 mars)
  - Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre)
  - Les activités planifiées chaque année par le Comité du Bas-Rhin : campagne de Noël, concerts, plaidoyers, .....
- 2) <u>Associer le Comité Unicef du Bas-Rhin aux manifestations de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse</u> :
  - Semaine de l'enfance
  - Fête ou Forum des associations
  - Fêtes de quartiers
  - Commissions municipales sur l'enfance et la jeunesse
  - Conseil municipal des enfants, Clap'jeunes
  - Marché de Noël
  - etc...

- 3) <u>Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF départemental à la Convention internationale des droits de l'enfant vers</u> :
- les établissements scolaires (se référer à l'accord-cadre signé entre l'UNICEF France et le Ministère de l'Education Nationale)
- les structures municipales accueillant des enfants et des jeunes (CLSH, CSC, médiathèque, ludothèque...)
- les élus et les cadres de la ville
- les agents de la ville œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse
- 4) Apporter son soutien et relayer les programmes de l'UNICEF :
- Relayer les campagnes de communication et d'information de l'UNICEF dans les publications municipales, site internet et tout support de communication (campagne de recrutement de bénévoles, ventes de cartes et produits, articles sur la Convention internationale des droits de l'enfant, sur la situation des enfants dans le monde,...)
- Soutenir des actions de solidarité internationale : aider et faciliter la collecte de dons pour les situations d'urgence (ex : Haïti, Enfants réfugiés syriens) ou le programme « Unis, c'est facile » (se rapprocher de la Direction de la Vie Associative sur les détails de ce programme).
- Favoriser le développement des Programmes Engagements Jeunes de l'UNICEF France : Clubs UNICEF dans les collèges, Jeunes ambassadeurs dans les lycées et UNICEF Campus pour les étudiants.
- 5) La Ville de Haguenau propose une aide matérielle au Comité UNICEF du Bas-Rhin, notamment à l'occasion du marché de Noël par la mise à disposition d'un chalet pour la vente de produits UNICEF et le recueil de dons.

### B – Le Comité Unicef du Bas-Rhin s'engage auprès de la Ville de Haguenau à :

- 6) Réaliser des interventions sur les missions de l'UNICEF et la Convention internationale des droits de l'enfant en direction de tous les publics de la ville (les parents, les partenaires de la Ville, les associations, les jeunes, les acteurs éducatifs ...) principalement chaque année lors de l'anniversaire de la signature de la CIDE (20 novembre) et à l'occasion de plaidoyers dans les différents établissements scolaires ou autres structures sociales d'Haguenau.
- 7) Soutenir et promouvoir au sein du réseau Ville amie des enfants les actions conduites par la Ville de Haguenau.
  - Le Comité UNICEF départemental s'engage, avec les représentants de la Ville, à faire remonter au service des relations avec les Collectivités de l'UNICEF France, les actions menées dans le cadre de la démarche Ville amie des enfants en vue d'être diffusées sur le site internet et les publications du réseau. Un modèle de fiche action/projet est à leur disposition.
- 8) Informer des projets conduits par l'UNICEF, en particulier les campagnes nationales liées à la promotion des droits de l'enfant et les missions d'urgence réalisées par l'UNICEF au profit des enfants lors de catastrophes naturelles ou conflits.

- 9) Apporter son aide et ses conseils dans les projets, intéressant les domaines d'intervention de l'UNICEF, initiés ou développés par la Ville de Haguenau.
- 10) Accompagner et conseiller les référents Ville amie des enfants, clairement désignés par la Ville
- 11) Proposer son aide à la Ville pour l'organisation d'une rencontre annuelle des Villes amies des enfants du département.

### Article 2 : Durée :

Le présent plan d'actions entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour une durée de 3 ans. Il pourra faire l'objet d'une révision par l'une ou l'autre des parties et un bilan sera établi en fin d'exécution.

Fait en 2 exemplaires,

A Haguenau, le

Pour le Maire de la Ville de Haguenau et par délégation M. Michel THIEBAUT Conseiller délégué Le Président du Comité Unicef du Bas-Rhin

M. Alain TOURON